Image not found or type unknown

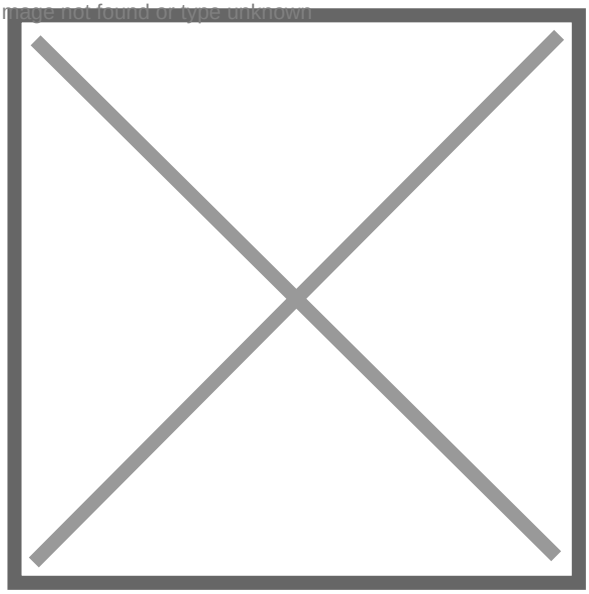

Notre dépôt de garantie retenue

Par **CHRISTIAN**, le **16/09/2009** à **18:01**

Bonjour,

Nous venons de recevoir notre dépôt de garantie avec 10 jours de retard. Malgré un état des lieux de sortie bien meilleur que celui d'entrée (les deux ont été fais par huissier), notre propriétaire a retiré plus de 400 euros. Nous estimons que cela est un abus de pouvoir de la part de notre ancienne propriétaire. Rien ne justifié le retrait d'une partie de la caution.

Nous pensons intenter une action en justice, pouvez vous nous donner des conseils s'il vous plait ?

Merci d'avance,

Un couple de jeunes actifs un peu désemparé.

Par **jeetendra**, le **16/09/2009** à **18:26**

Vous pouvez nous contacter en composant un numéro unique :

0825 34 12 63

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h00 à 12h00

Pour un conseil personnalisé et approfondi (projet d'accession à la propriété, investissements locatif, copropriété, contrat de construction, litiges locatifs), nos conseillers juristes vous reçoivent, exclusivement sur rendez-vous, dans l'un de nos huit centres.

ADIL :

Lille : 2 rue Alexandre Desrousseaux

Roubaix : 27 rue du Vieil Abreuvoir

Tourcoing: 5 rue de l'industrie

Dunkerque : 1 rue de Beaumont

Douai : 64 rue de Canteleu

Cambrai : 40 Bvd de la Liberté

Valenciennes : 32 rue Albert 1er

Maubeuge : 1 rue de Normandie

Vous pouvez aussi nous contacter par E-mail à l'adresse suivante: contact@adilnord.fr

Bonjour, contactez l'ADIL ou l'agence départementale pour l'information des locataires le plus proche de votre domicile, adresses ci-dessus, ils vous aideront à propos de votre dépot de garantie, tenez bon, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés